

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

- 1. Champ d'application :** Les présentes conditions sont applicables à l'ensemble des commandes passées chez ARBOFER.
- 2. La commande :** Les agents n'ont pas qualité pour nous engager ; une commande ne peut être valable, qu'après accusé de réception de notre part et accord du gérant. En cas de commande avec ordre de production, aucune annulation ne sera possible.
- 3. Délai :** N'est donné qu'à titre indicatif et ne constitue pas un engagement formel de notre part. Nous nous réservons le droit d'augmenter le tarif si l'acheteur exige une date de livraison très proche. Nous déclinons toute espèce de responsabilité du chef de retard dans les livraisons. Le retard ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande.
- 4. Quantités :** Compte tenu de la nature de nos marchandises, les quantités, poids et dimensions sont approximatifs. L'acheteur s'engage à respecter une tolérance pour les commandes de 2ème choix et de réemploi. Seul sera valable, le poids figurant sur le bon de livraison ou CMR établi lors de l'expédition et de la facturation.
- 5. Agréation :** De convention expresse, nos produits sont réputés pris et agréés au départ. Nous donnons à l'acheteur la faculté de vérifier la marchandise avant expédition sans que nous ayons à lui adresser d'invitation à cet égard. Nous nous engageons à respecter les normes en vigueur. En conséquence, l'expédition une fois faite rend impossible toute réclamation ultérieure.
- 6. Transport :** Nous choisissons le transporteur en charge de la livraison de la totalité de la marchandise. Si le client a des exigences particulières concernant le mode de transport, il lui appartiendra de nous les faire connaître au moment de la commande. La livraison s'effectuera sur le chantier ou toute adresse fournie par le Client. L'acheteur est tenu de signer le bon de livraison attestant de la bonne réception de la marchandise. L'acheteur accepte les heures de chargement et de déchargement. Toute heure supplémentaire lui sera facturée. Le déchargement se fera avec le matériel du destinataire. Tout transport s'effectue aux risques et périls de l'acheteur, même en cas de vente franco.
- 7. Réclamation :** L'acheteur doit, en cas d'avarie ou de perte, faire valoir ses droits vis-à-vis du transporteur. Toute réclamation doit être présentée dans les trois jours qui suivent la réception de la marchandise par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette disposition concerne les vices apparents ou non. Les réclamations ne seront prises en compte seulement si l'acheteur a émis des réserves lors de la livraison, réserves qui doivent être acceptées par le transporteur. Aucune marchandise livrée ne peut être retournée sans notre accord préalable accompagné de nos instructions pour la réexpédition.
- 8. Factures :** Toutes les factures sont payables à Saint-Saulve. Il n'est pas renoncé à ce droit en tirant une traite sur l'acheteur.
- 9. Paiement :** Tout paiement non réceptionné à l'échéance entraînera automatiquement la suspension des fournitures. Le défaut de paiement d'une facture dans les 8 jours de la première réclamation par mise en demeure, entraînera l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15 % des sommes dues avec un minimum de 124.40 €, outre les intérêts légaux.  
En outre, toute somme non payée à l'échéance porte de plein droit intérêt au taux de refinancement appliqué par la Banque Centrale Européenne au moment de l'émission de la facture pour les promesses et les traites non domiciliées en banque, majoré de 10 points. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures, même non échues.
- 10. Réserve de Propriété :** En cas de non paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de considérer la vente comme résolue de plein droit et sans mise en demeure. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au complet paiement, les risques sont à charges des acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêt
- 11. Résiliation :** Nous nous réservons le droit dans le cours d'un marché ou d'une commande, même sans qu'une échéance soit restée impayée, d'exiger des garanties de paiement et de bonne exécution des engagements et de résilier le solde du contrat si ces garanties ne nous sont pas fournies ou nous paraissent insuffisantes. De même, en cas de changement dans la situation de l'acheteur et notamment en cas de décès, d'incapacité, de dissolution ou de modification de Société, d'hypothèques de ses immeubles, mise en nantissement de son fonds de Commerce, la Société se réserve le droit, même après exécution partielle d'une commande, d'exiger des garanties ou d'annuler le reste des commandes en note au nom du client.
- 12. Acceptation de nos conditions générales :** Les présentes conditions générales font partie intégrante de toute convention de vente. Cet accusé de réception de commande est enregistré aux Conditions générales figurant ci-dessus et aux conditions particulières énoncées au verso.  
Si 5 jours après l'émission de cet accusé de réception de commande, l'acheteur n'a pas fait de réserves, tant sur les conditions particulières que générales, ces conditions sont réputées être acceptées par l'acheteur et feront partie intégrante du contrat. En cas de contraction avec les conditions générales d'achat, prévaudront les conditions générales de vente d'ARBOFER.
- 13. Juridiction :** Le Tribunal de Commerce de VALENCIENNES sera seul compétent pour connaître de tout litige pouvant survenir quant à l'exécution des contrats conclus avec ARBOFER, et ce même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs.
- 14. Cession de créance :** En cas de revente des marchandises, même transformées, appartenant au vendeur, l'acheteur lui cède dès à présent toutes les créances résultant de leur revente.